

Conseillers en exercice : 11  
Conseillers présents : 8  
Conseillers votants : 11

Date de convocation : 01/04/2021  
Date d'affichage de la convocation : 01/04/2021

COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOUPIL, Maire.

Présents : MM. GOUPIL Jean-Pierre, BOURY Stéphane, HUREL Alain, CATHERINE Gilles, TABI Hassen, LANGLOIS Lionel, CHANCEREL Jean-Claude, LETELLIER Arlette

Absents ayant donné pouvoirs : CHRETIEN Jacky à GOUPIL Jean-Pierre, BOUQUEREL Florence à BOURY Stéphane, DESERT Mickaël à HUREL Alain

Excusés :

Absents non excusés :

Secrétaire de séance :

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020
- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
- AFFECTATION DU RESULTAT 2020
- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021
- BUDGET PRIMITIF 2021
- QUESTIONS DIVERSES

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Délibération N°2021-12

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Adopté par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.**

## ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

### Délibération N°2021-13

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du Compte Administratif, le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de Monsieur HUREL Alain.

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### *Fonctionnement*

- Dépenses 221 796.58 €
- Recettes 222 496.37 €
- Excédent de clôture : 699.79€

#### *Investissement*

- Dépenses 70 534.89 €
- Recettes 168 306.15 €
- Restes à réaliser : 00.00 €
- Besoin de financement : 00.00 €

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Adopté par 7 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.**

## AFFECTATION DU RESULTAT 2020

### Délibération N°2021-14

**Le Conseil municipal**, constatant que le Compte Administratif présente :

#### En section de fonctionnement :

- Un résultat de clôture de l'exercice 2019	90 948.43
- Un résultat positif pour l'exercice 2020	699.79
- Soit un résultat de clôture de l'exercice 2020	91 648.22

#### En section d'investissement :

- Un résultat de clôture de l'exercice 2020	76 300.14
- Un solde des restes à réaliser 2020	00.00
- Soit un besoin de financement de	00.00

#### **Décide d'affecter ce résultat comme suit :**

En section d'investissement de l'exercice 2021	
Au compte R 001 Excédent antérieur reporté	76 300.14
En section de fonctionnement de l'exercice 2021	
Le solde au compte 002 (Résultat reporté)	91 648.22

**Adopté par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.**

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

### Délibération N°2021-15

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu L'article 1639 A du Code Général des Impôts.

Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant l'état 1259 transmis par le la Direction Générale des Finances Publiques,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**Décide** d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **45.02** % (taux communal 2020 : 22.92% + taux départemental 2020 : 22.10%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **43.12** %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### **BUDGET PRIMITIF 2021**

#### Délibération N°2021-16

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le débat d'orientation budgétaire du 15 février 2021,

Vu le projet de budget primitif présenté en réunion du Conseil le 25 mars 2021,

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	286 017.22 €	286 017.22 €
<b>Section d'investissement</b>	146 169.12 €	146 169.12 €

**Adopté par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Discussion autour du PLUi H : identification des entreprises présentes sur le territoire communal, des dents creuses, des terrains pouvant être destinés à la construction et des éventuels changements de destination.

La réunion s'est achevée par un tour de table. Aucune question n'a été formulée. La séance est levée à 19h15.

Le Maire, Jean-Pierre GOUPIL